Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 022-200068989-20181217-CA_2018_758-DE

DINAN AGGLOMÉRATION

DINAN AGGLOMERATION

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2017

Régies : Saint-Juvat / Saint-Judoce / Les Champs Géraux / Plouasne

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 022-200068989-20181217-CA_2018_758-DE

Table des matières

1. Caractérisation technique du service 3
1.1. Présentation du territoire desservi 3
1.2. Mode de gestion du service 4
1.3. Estimation de la population desservie (D201.0) 4
1.4. Nombre d'abonnés 4
1.5. Volumes facturés 5
1.6. Détail des imports et exports d'effluents 6
1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0) 6
1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert 7
1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées 8
1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0) 12
1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration 12
1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration 12
2. Tarification de l'assainissement et recettes du service 13
2.1. Modalités de tarification 13
2.2. Facture d'assainissement type (D204.0) 16
2.3. Recettes 19
3. Indicateurs de performance 20
3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1) 20
3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux 20
3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3) 22
3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3) 22
3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3) 23
3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3) 24
3.7. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1) 25
3.8. Points noirs du réseau de collecte (P252.2) 26
3.9. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2) 26
3.10. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3) 26
3.11. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3) 26
3.12. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2) 26
3.13. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0) 26
3.14. Taux de réclamations (P258.1) 26
4. Financement des investissements 27
4.1. Montants financiers 27
4.2. Etat de la dette du service 27
4.3. Amortissements 27
4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux 27
4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice 28
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau 29
5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0) 29
5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) 29
6. Tableau récapitulatif des indicateurs 30

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 022-200068989-20181217-CA_2018_758-DE

1. Caractérisation technique du service

1.1. *Présentation du territoire desservi*

Le service est géré au niveau ☐ communal
☑ intercommunal

- Nom de la collectivité : DINAN AGGLOMERATION
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté d'Agglomération
- Compétences liées au service :

		Oui	Non
	Collecte	☑	☐
	Transport	☑	☐
	Dépollution	☑	☐
	Contrôle de raccordement	☒	☐
	Elimination des boues produites	☒	☐
Et à la demande des propriétaires :	Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	☐	☒
	Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	☐	☒

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Les Champs-Géraux, Plouasne, Saint-Judoce, Saint-Juvat
- Existence d'une CCSPL ☑ Oui ☐ Non
- Existence d'un zonage ☒ Oui, date d'approbation* : ..... ☐ Non

Communes	Etat du zonage d'assainissement *(adopté, en cours, non initié)*	Date de délibération de l'adoption
Les Champs Géraux	adopté	13/12/2005
Plouasne	adopté	08/06/2001
Saint-Judoce	adopté	10/03/2003
Saint-Juvat	adopté	10/03/2003

- Existence d'un règlement de service ☒ Oui, date d'approbation* : 28/02/2018 ☐ Non

* Approbation en assemblée délibérante

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 022-200068989-20181217-CA_2018_758-DE

1.2. *Mode de gestion du service*

Le service est exploité en **Régie par Régie à autonomie financière**

1.3. *Estimation de la population desservie (D201.0)*

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 1 517 habitants au 31/12/2017 (1 433 au 31/12/2016).

1.4. *Nombre d'abonnés*

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 626 abonnés au 31/12/2017 (623 au 31/12/2016).

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 022-200068989-20181217-CA_2018_758-DE

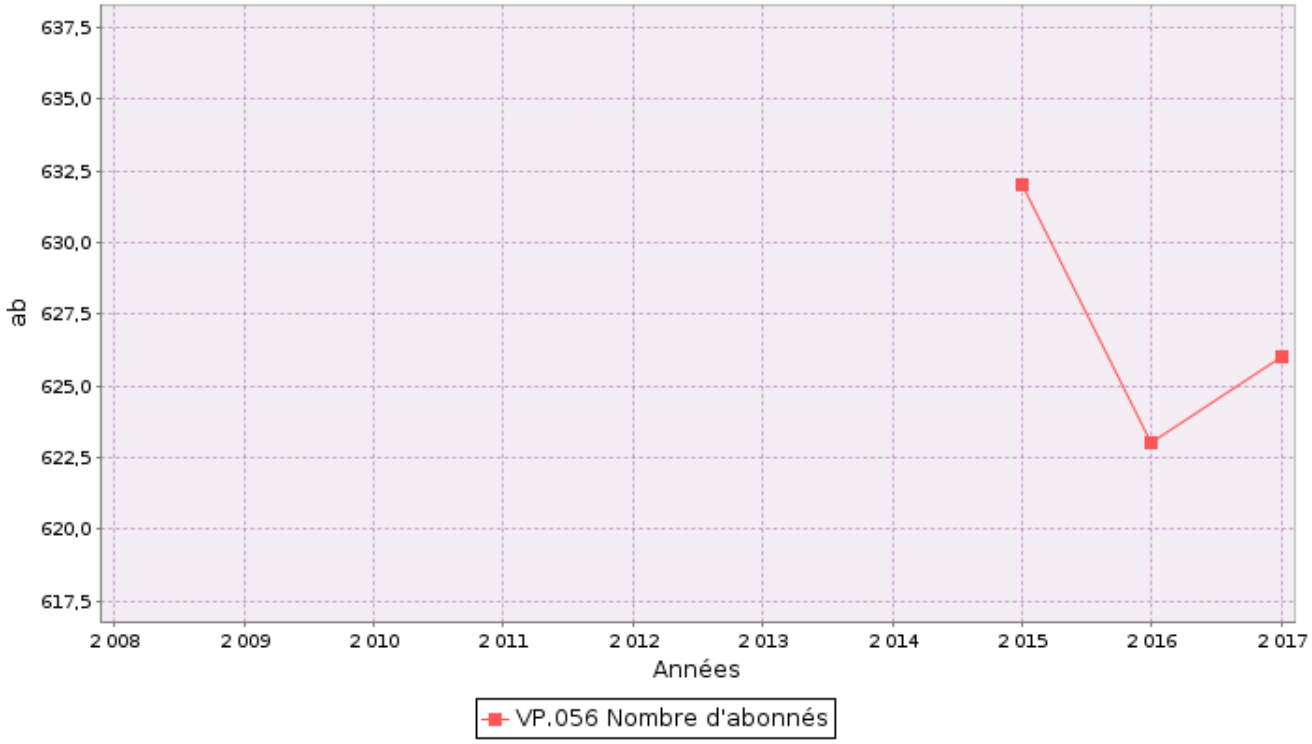
La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2016	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2017	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2017	Nombre total d'abonnés au 31/12/2017	Variation en %
Les Champs-Géraux	144	147		147	+ 2,1%
Plouasne	339	339		339	0%
Saint-Judoce	48	48		48	0%
Saint-Juvat	92	92		92	0%
Total	**623**	**626**		**626**	**+ 0,5%**

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 635.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 42,76 abonnés/km) au 31/12/2017. (42,55 abonnés/km au 31/12/2016).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,42 habitants/abonné au 31/12/2017. (2,3 habitants/abonné au 31/12/2016).

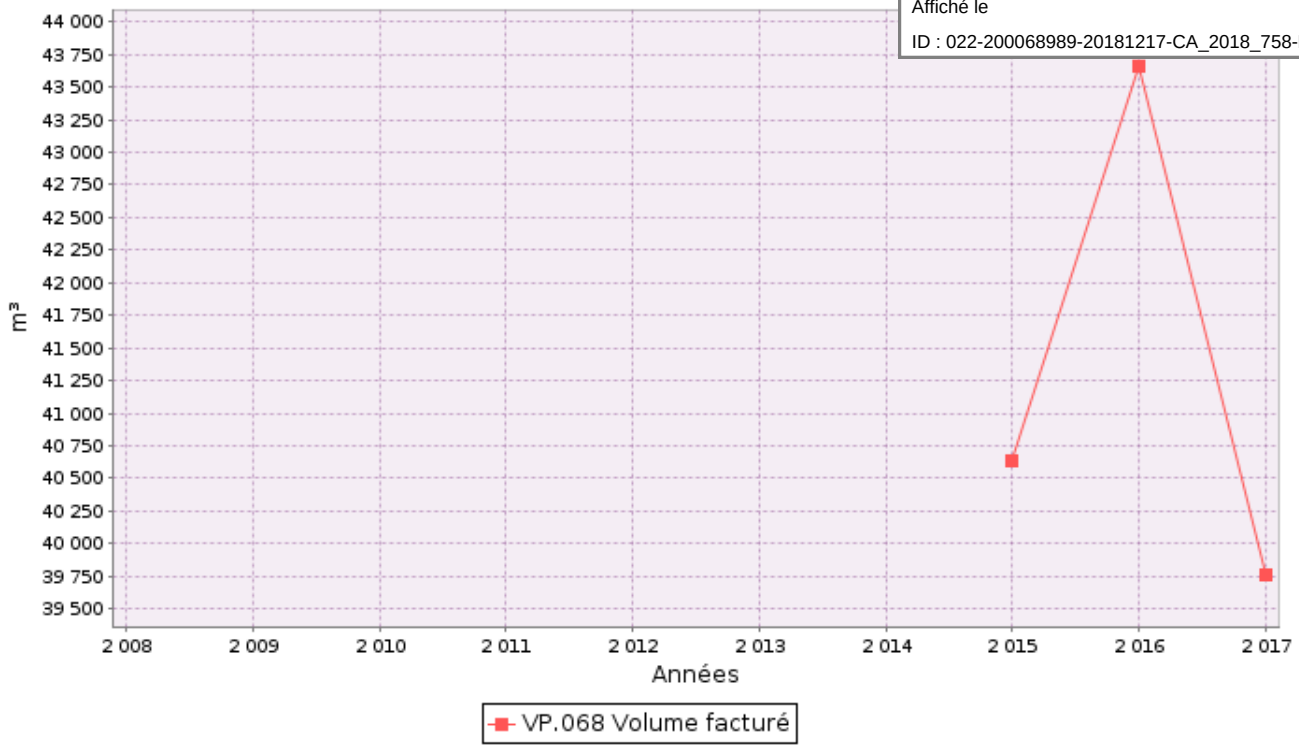


1.5. Volumes facturés

	Volumes facturés durant l'exercice 2016 en m³	Volumes facturés durant l'exercice 2017 en m³	Variation en %
Abonnés domestiques (1)	43 660	39 759	
Abonnés non domestiques			
Total des volumes facturés aux abonnés	43 660	39 759	-8,9%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 022-200068989-20181217-CA_2018_758-DE



1.6. *Détail des imports et exports d'effluents*

Volumes exportés vers…	Volumes exportés durant l'exercice 2016 en m³	Volumes exportés durant l'exercice 2017 en m³	Variation en %
Total des volumes exportés			
Volumes importés depuis…	**Volumes importés durant l'exercice 2016 en m³**	**Volumes importés durant l'exercice 2017 en m³**	**Variation en %**
Total des volumes importés			

1.7. *Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)*

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 0 au 31/12/2017 (0 au 31/12/2016).

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 022-200068989-20181217-CA_2018_758-DE

1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors bran transfert

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0 km de réseau unitaire hors branchements,
- 14,64 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 14,64 km (14,64 km au 31/12/2016).

0 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 022-200068989-20181217-CA_2018_758-DE

1.9. *Ouvrages d'épuration des eaux usées*

Le service gère 4 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : Station d'Épuration Planchaillou (Plouasne)

Code Sandre de la station : 0422208S0002

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)
Date de mise en service	31/07/2002
Commune d'implantation	Plouasne (22208)
Lieu-dit	Planchaillou
Capacité nominale STEU en EH (1)	1000
Nombre d'abonnés raccordés	339
Nombre d'habitants raccordés	842
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	150

Prescriptions de rejet

Soumise à	☐ Autorisation en date du …	
	☒ Déclaration en date du …	04/12/1978
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur	Ruisseau Le Hac

Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou	Flux (kg/j)	
	Sur 2 h	Sur 24h		Sur 2 h	Sur 24h
DBO_5	40	30	☐ et ☐ ou	2,6	7,8
DCO	120	90	☐ et ☐ ou	7,8	23,4
MES	30	30	☐ et ☐ ou	1,95	7,8
NGL			☐ et ☐ ou		
NTK	50	40	☐ et ☐ ou	3,25	10,4
pH	Entre 5,5 et 8,5		☐ et ☐ ou		
NH_4^+			☐ et ☐ ou		
Pt			☐ et ☐ ou		

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
21/02/2017		1,2	99,6	24,6	97,9	< 20	98,1	3,92	98,4	2,99	80,3
06/07/2017		32	77,7	170	66,6	53	81,5	42,50	24,4	9,36	négatif
14/12/2017		< 3	97,9	19	95,6	< 3	98,6	18	61,7	2,1	57,9

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique
(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 022-200068989-20181217-CA_2018_758-DE

STEU N°2 : Station d'Épuration du Vieux Bourg (S

Code Sandre de la station : 0422306S0001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Boues activées à faible charge
Date de mise en service	29/06/2010
Commune d'implantation	Saint Judoce
Lieu-dit	Le Vieux Bourg
Capacité nominale STEU en EH (1)	100
Nombre d'abonnés raccordés	48
Nombre d'habitants raccordés	125
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	15

Prescriptions de rejet		
Soumise à	☐ Autorisation en date du …	
	☐ Déclaration en date du …	
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur	Rigole du Canal d'Ille et Rance

Prescriptions de l'Arrêté National du 21/07/2015

Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou	Rendement (%)
	Moy. maxi (24h)	Moy. rédhibitoire		
DBO_5	35	70	☐ et ☐ ou	60
DCO	200	400	☐ et ☐ ou	60
MES	-	85	☐ et ☐ ou	50
NGL			☐ et ☐ ou	
NTK			☐ et ☐ ou	
pH	Entre 5,5 et 8,5		☐ et ☐ ou	
NH_4^+			☐ et ☐ ou	
Pt			☐ et ☐ ou	

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
07/06/2017		4,7	< 98,3	57,8	88,8	16	92,4	-	-	9,78	-24,1%

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 022-200068989-20181217-CA_2018_758-DE

STEU N°3 : Station d'Épuration de La Butte Rouge

Code Sandre de la station : 0422308S0001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres plantés de roseaux
Date de mise en service	01/02/2008
Commune d'implantation	Saint Juvat (22308)
Lieu-dit	La Butte Rouge
Capacité nominale STEU en EH (1)	350
Nombre d'abonnés raccordés	92
Nombre d'habitants raccordés	212
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	52,5

Prescriptions de rejet

Soumise à	☐ Autorisation en date du …	
	☒ Déclaration en date du …	05/2005
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur	Ruisseau de la Vallée (affluent de la Rance)

Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Flux (kg/j)
DBO_5	20	☐ et	☐ ou	1,1
DCO	70	☐ et	☐ ou	3,7
MES	30	☐ et	☐ ou	1,6
NGL		☐ et	☐ ou	
NTK	12	☐ et	☐ ou	0,6
pH	Entre 5,5 et 8,5	☐ et	☐ ou	
NH_4^+	10	☐ et	☐ ou	0,5
Pt	15	☐ et	☐ ou	0,8

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
07/06/2017		1,6	99,4	70,4	91,7	310	-29,2	64,3	-	12,4	2,4
14/12/2017		3	98,5	28	94,6	5	97,2	71,5	-	8,3	17,0

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 022-200068989-20181217-CA_2018_758-DE

STEU N°4 : Lagune Naturelle du Bourg (Les Cha

Code Sandre de la station : 0422035S0001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Lagunage naturelle
Date de mise en service	30/06/1984
Commune d'implantation	Les Champs Géraux
Lieu-dit	Le Bas Trolon
Capacité nominale STEU en EH (1)	600
Nombre d'abonnés raccordés	147
Nombre d'habitants raccordés	338
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	75

Prescriptions de rejet

Soumise à	☐ Autorisation en date du ...					
	☒ Déclaration en date du ... 15/12/1981					
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface				
	Nom du milieu récepteur	Ruisseau Le Bruce				
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou		Flux (kg/j)	
	Sur 2 h	Sur 24h			Sur 2 h	Sur 24h
DBO_5	40	40	☐ et	☐ ou	0,25	3
DCO	120	120	☐ et	☐ ou	0,75	9
MES	120	120	☐ et	☐ ou	0,75	9
NGL			☐ et	☐ ou		
NTK	50	40	☐ et	☐ ou	0,31	3
pH	Entre 5,5 et 8,5		☐ et	☐ ou		
NH_4^+			☐ et	☐ ou		
Pt			☐ et	☐ ou		

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 022-200068989-20181217-CA_2018_758-DE

Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
07/08/2017		1,5	99,9	94,3	95,8	11	99,1	-	-	8,09	60,3

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration

Boues **produites** entre le 1er janvier et le 31 décembre	Exercice 2016 en tMS	Exercice 2017 en tMS
Station d'Epuration de Plouasne (Code Sandre : 0422208S0002)	3,57	5,88
Station d'épuration du Vieux-Bourg (Code Sandre : 0422306S0001)	1	1,3
station d'épuration de la Butte Rouge (Code Sandre : 0422308S0001)		
Lagune Naturelle du Bourg (Code Sandre : 0422035S0001)		
Total des boues produites	4,57	7,18

1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration

Boues **évacuées** entre le 1er janvier et le 31 décembre	Exercice 2016 en tMS	Exercice 2017 en tMS
Station d'Epuration de Plouasne (Code Sandre : 0422208S0002)	3,57	5,88
Station d'épuration du Vieux-Bourg (Code Sandre : 0422306S0001)	1	1,3
station d'épuration de la Butte Rouge (Code Sandre : 0422308S0001)	0	0
Lagune Naturelle du Bourg (Code Sandre : 0422035S0001)	0	0
Total des boues évacuées	4,57	7,18

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 022-200068989-20181217-CA_2018_758-DE

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. *Modalités de tarification*



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2017 et 01/01/2018 sont les suivants :

	Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Frais d'accès au service:	0	0
Participation pour l'Assainissement Collectif (PFAC)(1) – Immeubles neufs	2710,42	2764,33
Participation pour l'Assainissement Collectif (PFAC)(1) – Neufs sociaux	677,34	690,81
Participation pour l'Assainissement Collectif (PFAC)(1) – Existants	1355,74	1382,71
Participation aux frais de branchement	1225,11	**1250,00**

(1) Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

TARIF COMMUNE PLOUASNE

Tarifs		Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement (1)	13,99 €	13,99 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
	Prix au m³	1,12 €/m3	1,120 €/m3
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA (2)	10 %	10 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,18 €/m³	0,18 €/m³
	VNF rejet :	0 €/m³	0 €/m³

(1) Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.
(2) L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 022-200068989-20181217-CA_2018_758-DE

TARIF COMMUNE LES CHAMPS GERAUX

Tarifs		Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement [1]	27 €	27 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
	Prix au m³ de 0 à 100 m³	0,9 €/m³	0,9 €/m³
	Prix au m³ au-delà de 100 m³	0,55 €/m³	0,55 €/m³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA [2]	10 %	10 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,18 €/m³	0,18 €/m³
	VNF rejet :	0 €/m³	0 €/m³

[1] Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.
[2] L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

TARIF COMMUNE SAINT JUDOCE

Tarifs		Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement [1]	100 €	100 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
	Prix au m³	1 €/m³	1 €/m³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA [2]	10 %	10 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,18 €/m³	0,18 €/m³
	VNF rejet :	0 €/m³	0 €/m³

[1] Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.
[2] L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 022-200068989-20181217-CA_2018_758-DE

TARIF COMMUNE SAINT JUVAT

Tarifs		Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement (1)	41,62 €	41,62 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
	Prix au m³	1,66 €/m³	1,66 €/m³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA (2)	10 %	10 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,18 €/m³	0,18 €/m³
	VNF rejet :	0 €/m³	0 €/m³

(1) Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.
(2) L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n°CA-2018-490 du 26/02/2018 effective à compter du 01/01/2018 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- Délibération n°CA-2018-490 – Annexe 3 du 26/02/2018 effective à compter du 01/01/2018 fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement.
- Délibération n°CA-2018-490 – Annexe 3 du 26/02/2018 effective à compter du 01/01/2018 fixant la participation aux frais de branchement.

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 022-200068989-20181217-CA_2018_758-DE

2.2. *Facture d'assainissement type (D204.0)*

Les tarifs applicables au 01/01/2017 et au 01/01/2018 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

COMMUNE PLOUASNE

Facture type	Au 01/01/20167en €	Au 01/01/2018 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	13,99	13,99	0%
Part proportionnelle	134,40	134,40	0%
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant à la collectivité	148,39	148,39	0%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	21,60	21,60	0%
TVA	17,00	17,00	0%
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	38,60	38,60	0%
Total	**186,99**	**186,99**	**0%**
Prix TTC au m³	**1,56**	**1,56**	**0%**

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.

COMMUNE DES CHAMPS GERAUX

Facture type	Au 01/01/2017 en €	Au 01/01/2018 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	27	27	0%
Part proportionnelle	101	101	0%
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant à la collectivité	128	128	0%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	21,60	21,60	0%
TVA	14,96	14,96	0%
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	36,56	36,56	0%
Total	**164,56**	**164,56**	**0%**
Prix TTC au m³	**1,37**	**1,37**	**0%**

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 022-200068989-20181217-CA_2018_758-DE

COMMUNE SAINT JUDOCE

Facture type	Au 01/01/2017 en €	Au 01/01/2018 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	100	100	0%
Part proportionnelle	120	120	0%
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant à la collectivité	220	220	0%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	21,60	21,60	0%
TVA	24,16	24,16	0%
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	45,76	45,76	0%
Total	**265,76**	**265,76**	**0%**
Prix TTC au m³	**2,21**	**2,21**	**0%**

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.

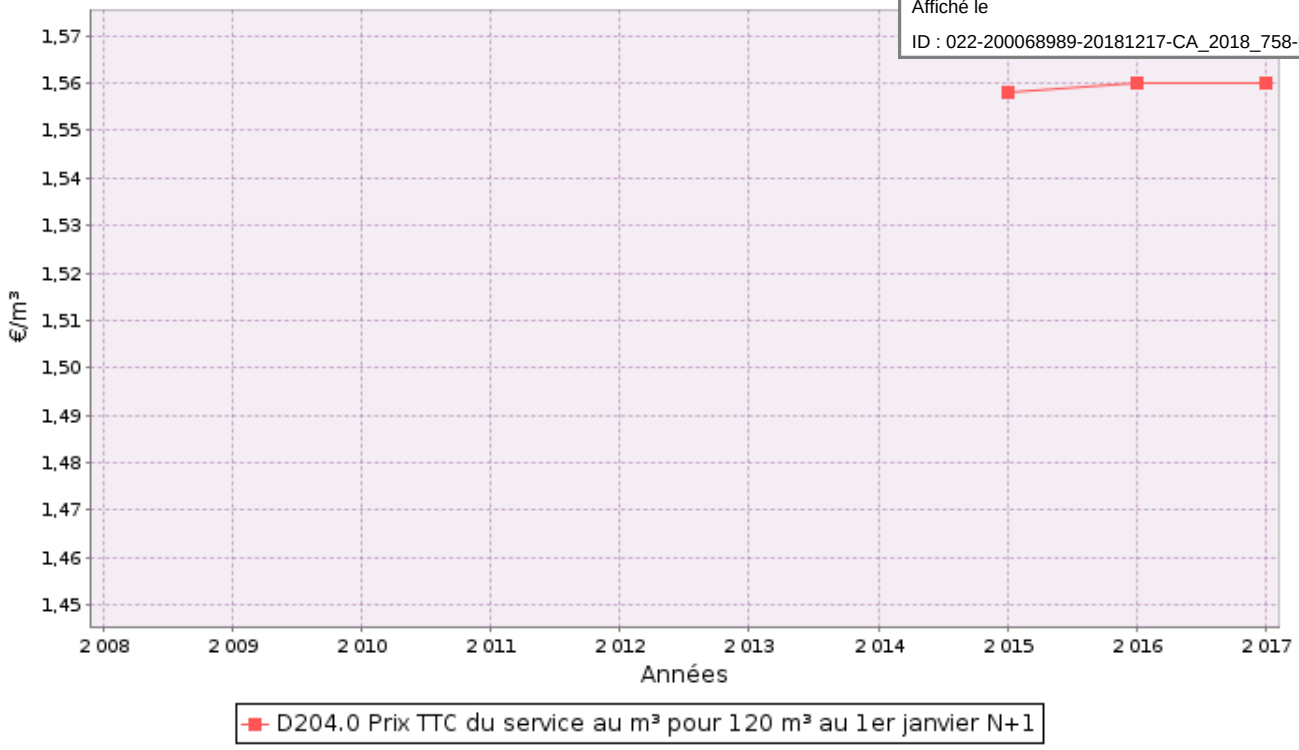
COMMUNE SAINT JUVAT

Facture type	Au 01/01/2017 en €	Au 01/01/2018 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	41,62	41,62	0%
Part proportionnelle	199,20	199,20	0%
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant à la collectivité	240,82	240,82	0%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	21,60	21,60	0%
TVA	26,24	26,24	0%
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	47,84	47,84	0%
Total	**288,66**	**288,66**	**0%**
Prix TTC au m³	**2,41**	**2,41**	**0%**

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.

service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 022-200068989-20181217-CA_2018_758-DE



Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2017 en €/m³	Prix au 01/01/2018 en €/m³
Les Champs-Géraux	1,37	1,37
Plouasne	1,56	1,56
Saint-Judoce	2,21	2,21
Saint-Juvat	2,41	2,41

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- ☐ annuelle
- ☒ semestrielle
- ☐ trimestrielle
- ☐ quadrimestrielle

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 022-200068989-20181217-CA_2018_758-DE

2.3. *Recettes*

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2016 en €	Exercice 2017 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	61 075,72	64 297,13	
dont abonnements	18 056,58	20 005,26	
Redevance eaux usées usage non domestique			
dont abonnements			
Recette pour boues et effluents importés			
Régularisations (+/-)			
Total recettes de facturation	61 075,72	64 297,13	
Recettes de raccordement	6 542,19	6 845,08	
Prime de l'Agence de l'Eau			
Contribution au titre des eaux pluviales			
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser) PFAC	6 559,50	4 621,73	
Total autres recettes	13 101,69	11 466,81	
Total des recettes	74 177,41	75 763,94	

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2017 : 64 297,13 € (61 075,72 € au 31/12/2016).

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 022-200068989-20181217-CA_2018_758-DE

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2017, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 98,58% des 635 abonnés potentiels (100% pour 2016).

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

· Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

· Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 022-200068989-20181217-CA_2018_758-DE

	nombre de points	Valeur	potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions *(1)*	Oui	13
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		80%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions *(2)*	70%	11
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions *(3)*	50%	8
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux *(4)*	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
TOTAL (indicateur P202.2B)	**120**	-	**97**

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5
(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.
Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5
(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10,11, 12, 13, 14 et 15
(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 100 pour l'exercice 2017 (100 pour 2016).

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 022-200068989-20181217-CA_2018_758-DE

3.3. *Conformité de la collecte des effluents (P*

(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2017	Conformité exercice 2016 0 ou 100	Conformité exercice 2017 0 ou 100
Station d'Epuration de Plouasne	22,35	____	100
Station d'épuration du Vieux-Bourg	5,65	100	100
station d'épuration de la Butte Rouge	3,31	100	100
Lagune Naturelle du Bourg	58,9	100	100

Pour l'exercice 2017, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100 (____ en 2016).

3.4. *Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)*

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2017	Conformité exercice 2016 0 ou 100	Conformité exercice 2017 0 ou 100
Station d'Epuration de Plouasne	22,35	100	100
Station d'épuration du Vieux-Bourg	5,65	100	100
station d'épuration de la Butte Rouge	3,31	100	100
Lagune Naturelle du Bourg	58,9	100	100

Pour l'exercice 2017, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100 (100 en 2016).

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 022-200068989-20181217-CA_2018_758-DE

3.5. Conformité de la performance des ouvrag (P205.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2017	Conformité exercice 2016 0 ou 100	Conformité exercice 2017 0 ou 100
Station d'Epuration de Plouasne	22,35	100	100
Station d'épuration du Vieux-Bourg	5,65	100	100
station d'épuration de la Butte Rouge	3,31	100	100
Lagune Naturelle du Bourg	58,9	100	100

Pour l'exercice 2017, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 100 (100 en 2016).

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 022-200068989-20181217-CA_2018_758-DE

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Station d'Epuration de Plouasne :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☒ Conforme	5,88
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		5,88

(1) L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

Station d'épuration du Vieux-Bourg (Saint-Judoce) :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	☒ Conforme	1,3
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		1,3

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 022-200068989-20181217-CA_2018_758-DE

Station d'épuration de la Butte Rouge (saint-Juvat) :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		___

Lagune Naturelle du Bourg (Champs-Géraux) :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		___

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2017, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (___% en 2016).

1.1. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

Cet indicateur mesure le nombre de demandes d'indemnisation suite à un incident dû à l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées (débordement dans la partie privée), rapporté à 1 000 habitants desservis.

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 022-200068989-20181217-CA_2018_758-DE

En 2017, cet indicateur est de 0,00 u/1000 habitants

1.2. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)

L'indicateur recense, pour 100 km de réseau d'assainissement, le nombre de sites d'intervention, dits "points noirs", nécessitant au moins deux interventions par an pour entretien (curage, lavage, mise en sécurité).

En 2017, cet indicateur n'est pas renseigné

1.3. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'assainissement collectif par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements.

En 2017, cet indice est de 0

1.4. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)

Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage de bilans 24h conformes de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des prescriptions d'autosurveillance du ou des arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement.

En 2017, cet indicateur est de 71,4%

1.5. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)

Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau d'implication du service d'assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles des réseaux de collecte des eaux usées au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution…).

Indice non renseigné en 2017

1.6. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)

Cet indicateur présente le nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service d'assainissement.

La durée d'extinction de la dette sur le budget assainissement régie est de 7,31 années

1.7. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)

Le taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'eau de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'eau émises par le service mesure l'efficacité des mesures de recouvrement.

En 2017, Le taux d'impayés sur les factures émises en 2016 est de 1,9%

1.8. Taux de réclamations (P258.1)

Cet indicateur exprime le niveau de réclamations écrites enregistrées par le service de l'assainissement collectif, rapporté à 1000 abonnés

En 2017, cet indice est de 0,00 u/1000 abonnés

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 022-200068989-20181217-CA_2018_758-DE

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers

	Exercice 2016	Exercice 2017
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	18 235	0
Montants des subventions en €	0	7 465.81
Montants des contributions du budget général en €	0	0

4.2. Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2016	Exercice 2017
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		313 723,59	284 611.80
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	28 362.85	29 111.79
	en intérêts	11 063.82	10 362.80

4.3. Amortissements

Pour l'exercice 2017, la dotation aux amortissements a été de 35 195.72 € (33 697.86 € en 2016).

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Contrôles de branchements / ITV / Tests à la fumée sur Saint-Judoce		
Etude sur la mise en place d'une STEP intercommunale entre Plouasne et St Pern		
ITV et contrôles de branchements sur Plouasne		

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 022-200068989-20181217-CA_2018_758-DE

4.5. Présentation des programmes pluriannue
par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Les Champs Géraux – Mise en place d'une sonde en entrée de STEP afin de connaitre les débits d'entrée à la station et de fiabiliser les mesures	2018	

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 022-200068989-20181217-CA_2018_758-DE

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2017, 7,02 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0002 €/m^3 pour l'année 2017 (0 €/m^3 en 2016).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 022-200068989-20181217-CA_2018_758-DE

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2016	Valeur 2017
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	1 433	1 517
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	___	7,2
D204.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ [€/m³]	1,56	1,56
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100%	98,58%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	100	100
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	___%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	___%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0	0,0002